



16 JUIN 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 juin 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 16 JUIN 2003 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2003-06-245

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2003

16 JUIN 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2003-06-246 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUIN 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

2003-06-247 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2003-06-248 7.2.1 TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES, ANNÉES 2003-2004, APPEL D'OFFRES TRV-08-2003

2003-06-249 7.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE CHOINIÈRE

7.3 *URBANISME*

2003-06-250 7.3.1 CONVENTION DE TRANSACTION AVEC MADAME EDITH BEAUDRY

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

2003-06-251 7.5.1 PLAN D'INVESTISSEMENT, SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

16 JUIN 2003

7. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2003-06-252 7.7.1 ÉCHÉANCE DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 857-1
- 2003-06-253 7.7.2 MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE D'ACHAT DÉFINITIF, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 127-104 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DU CHEVREUIL)
- 2003-06-254 7.7.3 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-14 AINSI QU'UN DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR SYLVAIN RIVARD (PROJET HIBERNA), SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
- 2003-06-255 7.7.4 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-13 AINSI QU'UN DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR PIERRE ROBERGE (PROJET HIBERNA), SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
- 2003-06-256 7.7.5 ACHAT DÉFINITIF PAR MADAME JAQUELINE DRAPEAU DU LOT 754, AVEC BÂTISSE (20 RUE PATENAUDE) DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BROME, SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

8. DIVERS

- 2003-06-257 8.1 ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : ÉCHANGE CULTUREL ET PÉDAGOGIQUE AVEC UNE ÉCOLE DE SAINT-GEORGES D'ORLÉRON EN FRANCE
- 2003-06-258 8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVE AU CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA
- 2003-06-259 8.3 18^E CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS (CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYAL DE GOLF DU CANADA (A.R.G.C)
- 2003-06-260 8.4 CALENDRIER SCOLAIRE 2003-2004

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2003-06-261 9.1 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DU GREFFE
- 2003-06-262 9.2 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX TÉLÉ COMMUNICATIONS SURNUMÉRAIRE

16 JUIN 2003

- 2003-06-263 9.3 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE SURNUMÉRAIRE
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 10.1 AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LA BOUTIQUE TOURNESOL INC. HÔTEL DE MENHIR.
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2003-06-264 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-06-245

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spécial de Conseil municipal du 16 juin 2003.

ADOPTÉ

2003-06-246

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 2 JUIN 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 JUIN 2003

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tout en effectuant une correction à la résolution numéro 2003-06-229 :

La description technique porte le numéro de minute 1271 et non 1266 tel qu'indiqué dans ladite résolution.

ADOPTÉ

2003-06-247

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 juin 2003 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-06-223 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification le second projet de règlement numéro 700-73-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 ».

ADOPTÉ

16 JUIN 2003

2003-06-248

TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES, ANNÉES 2003-2004, APPEL D'OFFRES TRV-08-2003

ATTENDU QUE le service de la gestion du territoire a effectué un appel d'offres concernant la constitution d'un répertoire des taux de location de la machinerie lourde pour l'année 2003-2004 ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions, taxes en sus, est représenté dans le tableau suivant ;

ARTICLE NUMÉRO 01 : PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de fabrication	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
1	Allard & Allard Construction	1304	Link Belt	1600	1998	71,10	85,00	80,00
1	Les Entreprises Gagné et fils	1306	Hitachi	EX120	1988	80,90	74,00	74,00
1	Les Entreprises Choinière	1310	Hitachi	EX200	1998	97,35	90,00	90,00
2	Roger Dion et Fils inc	1310	John Deere	200 L.C.	1997	97,35	100,00	100,00
3	Allard & Allard Construction	1310	Case	9030B	1995	97,35	115,00	105,00
1	Les Entreprises Choinière	1313	Samsung	SE 210	1997	106,65	90,00	90,00
2	Roger Dion et Fils inc	1313	Caterpillar	320 C	2000	109,25	100,00	100,00
1	Roger Dion et Fils inc	1315	John Deere	230 CL	2002	119,95	110,00	110,00
2	Allard & Allard Construction	1315	Komatsu	PC220LC7	2003	119,95	115,00	105,00
3	Allard & Allard Construction	1315	Caterpillar	322 BL	2001	119,95	115,00	105,00

16 JUIN 2003

ARTICLE NUMÉRO 02 : CHARGEUR SUR PNEUS (LOADER)

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromon	Taux attente Bromon
1	Allard & Allard Construction	0705	T.C.M.	810 A	1993	56,50	75,00	70,00
1	Bromont Terrasse	0712	John Deere	544A	1972	64,90	85,00	85,00
1	Les Entreprises Choinière	0720	Komatsu	WA180	1995	81,70	70,00	70,00
2	Roger Dion et Fils inc	0720	John Deere	544 B	1979	69,50	75,00	75,00
1	Roger Dion et Fils inc	0725	Komatsu	WA 300	1987	91,50	90,00	90,00
2	Bromont Terrasse	0725	Fiat-Allis	645B	1977	79,10	95,00	95,00
1	Roger Dion et Fils inc	0735	John Deere	644 H	1999	111,80	100,00	100,00
2	Allard & Allard Construction	0735	Caterpillar	966 D	1986	105,50	115,00	105,00
3	Allard & Allard Construction	0735	Caterpillar	966 D	1981	89,50	115,00	105,00
1	Allard & Allard Construction	0745	Case	921B	1996	129,90	130,00	125,00

ARTICLE NUMÉRO 03 : TRACTEUR SUR CHENILLES (BULLDOZER)

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromon	Taux attente Bromon
1	Entreprise Gagné et Fils	406	Case	450C	1987	69,40	58,00	58,00
2	Bromont Terrasse	406	John Deere	400G	1993	69,60	68,00	68,00
3	Roger Dion et Fils inc	406	John Deere	450H	2000	81,60	73,00	73,00
4	Roger Dion et Fils inc	406	John Deere	550H	1999	81,60	73,00	73,00
5	Allard & Allard Construction	406	Case	550E	1992	69,60	80,00	75,00
1	Les Entreprises Choinière	409	Case	850G	1995	79,10	70,00	70,00
1	Allard & Allard Construction	411	Case	1150D	1986	88,70	110,00	105,00
1	Allard & Allard Construction	414	Case	1550	1989	103,60	110,00	105,00
1	Allard & Allard Construction	459	Komatsu	D39PX	2002	83,80	85,00	80,00

16 JUIN 2003

ARTICLE NO 04 : RÉTRO-EXCAVATRICE SUR PNEUS

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
1	Entreprise Gagné et Fils	703	Case	580 SL	2000	64,40	62,00	62,00
2	Bromont Terrasse	703	John Deere	310D	1991	63,00	68,00	68,00
3	Roger Dion et Fils	703	Caterpillar	416B	1994	63,50	70,00	70,00
4	Allard & Allard Construction	703	Case	580SL	1997	63,50	75,00	70,00
1	Entreprise Gagné et Fils	704	Case	590	1993	68,40	62,00	62,00

ARTICLE NUMÉRO 05 : ROULEAU COMPACTEUR VIBRATEUR SUR PNEUS OU À CYLINDRE D'ACIER

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
1	Roger Dion et Fils inc	2066	Duopac	DR 1500	1987	71,00	65,00	65,00
2	Allard & Allard Construction	2066	Case	602B	1989	71,00	75,00	70,00
1	Roger Dion et Fils inc	2068	Dynapac	CA 25	1973	84,10	80,00	80,00

ARTICLE NUMÉRO 06 : BALAI AUTOMATIQUE SUR 3 ROUES (ÉLÉVATEUR OU ASPIRATEUR) TRACTEUR SUR CHENILLES (BULLDOZER)

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
AUCUNE SOUMISSION								

ARTICLE NUMÉRO 07 : BALAI AUTOMATIQUE SUR 4 ROUES (TYPE ÉLÉVATEUR)

Rang	Fournisseur	Classement Tarifaire	Marque	Modèle	Année de fabrication	Taux 2003 Répertoire Québec	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
AUCUNE SOUMISSION								

16 JUIN 2003

**ARTICLE NUMÉRO 08 : BALAI AUTOMATIQUE SUR 4 ROUES
(TYPE ASPIRATEUR)**

Rang	Fournisseur	Classement	Marque	Modèle	Année de	Taux 2003 Répertoire	Taux horaire Bromont	Taux attente Bromont
1	Bromont Terrasse	Non classé	Inter	CGS	1981	Non classé	88,00	88,00

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le répertoire des loueurs de machineries lourdes et des prix soumissionnés, sauf pour ce qui est de l'article numéro 8, balai automatique sur 4 roues (type aspirateur), article pour lequel le Conseil demande de retourner en soumission.

D'autoriser le service de la gestion du territoire à recourir au plus bas soumissionnaire pour chaque type de machinerie en fonction de la classe tarifaire requise et ce, selon les besoins identifiés par le service de la gestion du territoire pour chaque travail à réaliser.

ADOPTÉ

2003-06-249

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DES
SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE CHOINIÈRE**

ATTENDU QUE le promoteur des Boisés Adams inc. désire prolonger les services municipaux sur la rue Choinière ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont que les services municipaux soient prolongés sur ladite rue et que le promoteur est disposé à les prolonger à ses frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux 846-2001.

QUE la durée de ladite entente soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

16 JUIN 2003

2003-06-250

**CONVENTION DE TRANSACTION AVEC MADAME EDITH
BEAUDRY**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a entrepris d'obtenir les différentes servitudes requises pour ses réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que pour son réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE des servitudes doivent être prises sur les lots numéros 325-94, P-325-80, 325-95 et P-325-96 du cadastre du Canton de Brome lesquels lots sont la propriété de Madame Edith Beaudry ;

ATTENDU QU'une convention conditionnelle à l'acceptation du conseil municipal a été signée par le directeur de la gestion du territoire avec la propriétaire afin de convenir des particularités du dossier ;

ATTENDU QU'il serait aussi opportun de céder en contrepartie des servitudes une partie excédentaire de la rue des Deux-Montagnes en face de la propriété de Madame Beaudry ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accepte la convention intervenue entre le directeur de la gestion du territoire et Madame Edith Beaudry concernant une transaction de terrain et de servitudes.

QUE le directeur de la gestion du territoire présente à une prochaine séance du Conseil municipal les différents actes notariés pour finaliser les transactions.

ADOPTÉ

2003-06-251

**PLAN D'INVESTISSEMENT, SERVICE DES LOISIRS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le système d'éclairage du Centre sportif et culturel a atteint sa limite de durée de vie utile ;

ATTENDU QUE le système d'éclairage actuel occasionne des dépenses excédentaires d'environ DIX MILLE DOLLARS (10 000\$) ;

16 JUIN 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense de **QUARANTE-SEPT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (47 150 \$)** provenant du surplus cumulé de la Ville pour la réfection du système d'éclairage de la patinoire de l'aréna.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de procéder à un appel d'offres concernant le remplacement dudit système et d'assurer la charge du projet.

ADOPTÉ

2003-06-252

ÉCHÉANCE DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 857-1

ATTENDU les résolutions numéros 2002-08-369 et 2002-10-466 relatives à une offre d'achat du lot 847-1 du cadastre du Canton de Farnham ;

ATTENDU QUE le dépassement de l'échéance rend caduque ladite offre d'achat ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorerie à rembourser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**, somme représentant le dépôt effectué lors de l'acceptation de l'offre d'achat du lot 847-1 du cadastre du Canton de Farnham.

QUE le présent remboursement qui se veut final, constitue la seule responsabilité qui incombe à la Ville de Bromont dans ce dossier.

ADOPTÉ

2003-06-253

MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE D'ACHAT DÉFINITIF, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 127-104 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DU CHEVREUIL)

16 JUIN 2003

ATTENDU la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le 14 novembre 2001 ;

ATTENDU QUE le lot 127-104 du cadastre officiel du Canton de Brome, division d'enregistrement de Brome, a été adjugé à la Ville de Bromont pour la somme de **SEPT CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (756,42 \$)** ;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu du droit de rachat dudit immeuble dans l'année qui a suivi ladite vente pour non paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Christiane Dussault, notaire afin de rédiger, en faveur de la Ville de Bromont, un acte d'achat définitif du lot 127-104 du cadastre officiel du Canton de Brome, division d'enregistrement de Brome.

ADOPTÉ

2003-06-254

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-14 AINSI QU'UN
DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR
SYLVAIN RIVARD (PROJET HIBERNA), SUITE À UNE VENTE POUR
NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont du lot 1615-14 et du 1/18 des lots 1615-22 ,1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Sylvain Rivard ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont consent à vendre, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** le lot numéro 1615-13 et du 1/18 des lots numéros 1615-22 ,1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Sylvain Rivard ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

16 JUIN 2003

2003-06-255

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-13 AINSI QU'UN
DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR
PIERRE ROBERGE (PROJET HIBERNA), SUITE À UNE VENTE
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont du lot 1615-13 et du 1/18 des lots 1615-22 ,1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Pierre Roberge ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont consent à vendre, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** le lot numéro 1615-13 et du 1/18 des lots numéros 1615-22 ,1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Pierre Roberge.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2003-06-256

**ACHAT DÉFINITIF PAR MADAME JAQUELINE DRAPEAU DU LOT
754, AVEC BÂTISSE (20 RUE PATENAUDE) DU CADASTRE DU
CANTON DE FARNHAM, DIVISION D'ENREGISTREMENT DE
BROME, SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le 14 novembre 2001 ;

ATTENDU QUE le lot 754, avec bâtisse, du cadastre officiel du Canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome a été adjugé à Madame Jacqueline Drapeau pour la somme de **SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$)** ;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu du droit de rachat dudit immeuble dans l'année qui a suivi ladite vente pour non-paiement de taxes ;

16 JUIN 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte de vente définitif dudit immeuble en faveur de Madame Jacqueline Drapeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente définitive du lot 754, avec bâtisse, du cadastre officiel du Canton de Farnham, division d'enregistrement de Brome qui a été adjugé à Madame Jacqueline Drapeau.

ADOPTÉ

2003–06–257

**ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : ÉCHANGE CULTUREL ET
PÉDAGOGIQUE AVEC UNE ÉCOLE DE SAINT-GEORGES
D'OLÉRON EN FRANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'école Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont au projet d'échange culturel et pédagogique avec une école de Saint-Georges d'Oléron en France.

ADOPTÉ

2003–06–258

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVE AU
CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière relative à la participation de Tammy Lynn Déry au Concours de musique du Canada ;

ATTENDU la Loi sur l'interdiction des subventions municipales ;

16 JUIN 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut accéder à ladite demande d'aide financière compte tenu qu'elle ne contient pas les critères permettant à la Ville d'accorder une telle aide financière.

ADOPTÉ

2003–06–259

**18^E CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS
(CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYAL DE GOLF DU CANADA
(A.R.G.C)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer une somme n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$), taxes applicables incluses**, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la réception donnée aux participants du 18^e championnat canadien des champions de clubs de l'Association royal de golf du Canada.

ADOPTÉ

2003–06–260

CALENDRIER SCOLAIRE 2003-2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 JUIN 2003

D'autoriser la trésorière à payer une somme n'excédant pas **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750,00 \$)**, toutes taxes applicables incluses, à l'école de la Chantignole, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la préparation du calendrier scolaire 2003-2004

ADOPTÉ

2003-06-261

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU QU'il faut continuer l'informatisation des archives et que le budget était prévu pour engager une étudiante pour l'été pour faire ce travail ;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu pour sélectionner un candidat ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reçoit une subvention pour cet emploi d'été, dans le cadre de Placement carrière été ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Christine Boyer, au taux de 11,00 \$ de l'heure, pour 33 heures 75 par semaine, à partir du 9 juin 2003 et ce, pour une période de 11 semaines.

ADOPTÉ

2003-06-262

**EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les préposées aux télécommunications en vacances, en formation ou absents ;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu et que Madame Sonia Larochelle a été choisie ;

16 JUIN 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Sonia Larochelle soit embauchée en tant que préposée aux télécommunications surnuméraire, selon la convention collective en vigueur, au taux de la classe 4, an 1, cols blancs, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-06-263

EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE SURNUMÉRAIRE

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances et en formation ;

ATTENDU QU'il y a un surcroît de travail durant la période estivale ;

ATTENDU QUE Madame Kim Beaugard est graduée de l'École nationale de police du Québec et a passé une entrevue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Kim Beaugard soit embauchée en tant que policière surnuméraire, selon l'article 4.01 H de la convention collective en vigueur, au taux de 15,35 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

N. M.

**AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE
FAITE PAR LA BOUTIQUE TOURNESOL INC. HÔTEL IE MENHIR.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de demande.

16 JUIN 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raymond Toulouse informe le Conseil qu'après le chemin de fer, sur le boulevard de Bromont, en direction de la Ville de Lac Brome, il y a une dénivellation dans la chaussée qui serait facile à corriger avec un peu d'alphate.

Des citoyens font des commentaires et s'informent relativement au projet de la Ville de Bromont de construire un pavillon de services, municipal et scolaire, attaché à l'école de la Chantignole, afin de palier aux problèmes causés par l'augmentation du nombre d'élèves. Ils demandent si la Ville a une deuxième alternative comme l'utilisation du centre communautaire, anciennement l'école Pierre-Aube qui, pour eux, serait une solution plus économique.

2003-06-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER